

Séance du 10 mars 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 28
Absents : 14
dont suppléés : 4
dont représentés : 0
Votes pour : 32
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 32

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, P. MIESCH, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL

Date de la convocation
02/03/2026

Secrétaire de séance : E. PARROT

Date de publication
18/03/2026

Délibération n° 002-2026

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

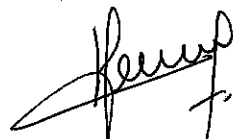
Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

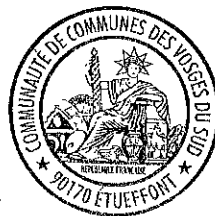
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

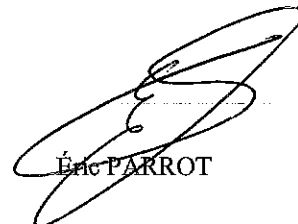
Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Éric PARROT